



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
 des HAUTES TERRES D'OC
 Comité syndical du 18 mars 2024**

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 15 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>11 mars 2024</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD.</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.</p> <p>Absents excusés : Pierre BAILLY, André CABROL et Jim RONEZ.</p> <p>Jean-Claude GUIRAUD a été désignée secrétaire.</p>

Délibération N° 2024-11 - Dotation aux amortissements

Monsieur le Président présente les tableaux des amortissements (subventions et immobilisations). Ces tableaux sont annexés à la présente délibération.

Ci-dessous les tableaux de synthèse :

SYNTHESE 2024		
IMMOBILISATIONS	Réalisations	Prévisions
2804182-040	259,00	259,00
280422-040	6 949,00	6 949,00
28051-040	4 135,40	4 136,00
281318-040	1 100,00	1 100,00
281351-040	38 818,00	38 818,00
281534-040	2 123,00	2 123,00
28158-040	3 335,00	3 335,00
28181-040	6 767,00	6 767,00
281828-040	3 086,00	3 086,00
281838-040	7 350,20	7 351,00
281848-040	6 755,00	6 755,00
28185-040	191,00	191,00
28188-040	15 660,00	15 660,00
6811-042	96 528,60	96 530,00

SYNTHESE 2024		
SUBVENTIONS	Réalisations	Prévisions
777 (042)	47 681,90	47 684,00
13911(040)	12 854,46	12 855,00
13912(040)	11 399,84	11 400,00
13913(040)	4 611,20	4 612,00
13918 (040)	7 278,77	7 279,00
139148 (040)	758,83	759,00
139171 (040)	10 778,80	10 779,00

Pour rappel, les durées d'amortissement délibérées sont de :

- 50 ans pour l'acquisition de bâtiment
- 30 ans pour les gros travaux au sein des locaux
- 20 ans pour les autres travaux (de type aménagements intérieurs)
- 10 ans pour les haltes équestres et les abris des statues-menhirs
- 10 ans pour les documents d'urbanisme
- 10 ans pour les véhicules
- 10 ans pour les équipements ateliers
- 5 ans pour les concessions et droits similaires
- 5 ans pour le mobilier

Monsieur le Président propose que pour les biens d'une valeur inférieur à 500€ la durée d'amortissement soit d'un an.

Au vu de l'absence de commune de plus de 3 500 habitants dans le périmètre du PETR des Hautes Terres d'Oc, Monsieur le Président propose de ne pas appliquer le prorata temporis (amortissement en cours d'année).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents :**

DECIDE d'attribuer une durée d'amortissement d'un an pour les biens d'une valeur inférieur à 500 €

DECIDE de ne pas appliquer le prorata temporis

VALIDE les tableaux d'amortissements

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer tous documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 18 mars 2024.

Le Président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GUIRAUD.

